

DELIBERATION N° 2026-09 DU

26-févr.-26

CONCERNANT L'AFFECTATION DU RESULTAT DE L'EXPLOITATION DE L'EXERCICE

2025

Le conseil municipal réuni sous la présidence de **MONNET Brigitte, Maire,**
Après avoir entendu le Compte Financier Unique de l'exercice

2025

Statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement
Constatant que le Compte Financier Unique présente les résultats suivants :

2025

RESULTAT CA 2024	VIREMENT Au 1068	RESULTAT DE L'EXERCICE 2025	RESTES A REALISER 2025	SOLDE DES RESTES A REALISER	CHIFFRES A PRENDRE EN COMPTE POUR L'AFFECTATION DE RESULTAT
			Dépenses		
INVEST		211.73 €	0.00 €	0.00 €	-14 133.60 €
			0.00 €		
FONCT	0.00 €	2 778.15 €	Recettes		2 778.15 €

Considérant que seul le résultat de la section de fonctionnement doit faire l'objet de la délibération d'affectation du résultat (le résultat d'investissement reste toujours en investissement et doit en priorité couvrir le besoin de financement (déficit) de la section d'investissement,

Décide d'affecter le résultat comme suit :

EXCEDENT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2025	2 778.15 €
Affectation obligatoire :		
A la couverture d'autofinancement et/ou exécuter le virement prévu au BP (c/1068)		2 778.15 €
Solde disponible affecté comme suit :		
Affectation complémentaire en réserves (c/ 1068)		0.00 €
Affectation à l'excédent reporté de fonctionnement (ligne 002)		0.00 €
Total affecté au c/ 1068 :		2 778.15 €
DEFICIT GLOBAL CUMULE AU	31/12/2024	
Déficit à reporter (ligne 001)		14 133.60 €

Fait à Val-Sonnette
Le 26-févr.-26

Délibéré par Le conseil municipal
Le 26-févr.-26



Nombre de membres en exercice : 23
Présents : 15
Suffrages exprimés : 19
Pour : 19
Contre : 0
Abstention : 0
Date de la convocation : 18-févr.-26

Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 26-févr.-26
et de la publication le 26-févr.-26